



Objectifs :

- Le but de cet exercice est de mettre en application les fonctions des responsables d'évacuation, des guide-files et des serre-files, ainsi que d'examiner la réactivité des personnes présentes.

Public concerné :

- Les guide-files, serre-files et responsables chargés de l'évacuation ainsi que l'ensemble du personnel.

Pré-requis :

- Pour les chargés d'évacuation : Avoir suivi la formation initiale Evacuation depuis moins d'un an.
- Pour le reste du personnel : Aucun.

Groupe :

- Tout le personnel.

Durée :

- L'exercice : 15 minutes.
- Le débriefing avec les chargés d'évacuation : 2 heures maximum.

Modalités et détail d'accès :

- Exercice présentiel en intra,
- La date de l'exercice est à définir avec le client.



Méthodes mobilisées :

Arrivée sur le site :

- Joindre par téléphone le contact, afin d'accéder à l'établissement.
- Appel des secours extérieurs.
- Préparation de l'exercice.

Pendant l'exercice :

Analyse :

- Du temps d'alerte.
- De la réactivité des personnes présentes.
- De la mise en place d'une équipe d'évacuation.
- De la vérification des locaux.
- Du temps d'évacuation.
- Du comportement au point de rassemblement.
- De l'organisation au point de rassemblement.
- De la réception des secours (Si inclus dans l'exercice).



Après l'exercice :

- Débriefing avec l'ensemble des personnes « chargées à l'évacuation » de l'établissement.
- Analyse détaillée de l'exercice avec les responsables.

Fin de l'exercice :

- Appel des secours extérieurs.
- Remplissage du registre de sécurité.

Quelques jours après l'exercice :

- Envoi d'un compte rendu suite à l'exercice.

Matériels utilisés :

- Par nos soins : Appareil à fumée, fumigène, mannequin d'évacuation,
- Par vos soins : L'utilisation du Système de Sécurité Incendie (dit S.S.I) par le formateur.

Moyens humains :

- Formateur qualifié ayant une solide expérience de la sécurité incendie en entreprise et/ou ancien pompier et/ou détenteur d'une qualification SSIAP2 ou plus.

Modalités d'évaluation :

- Collectives avec un jeu de questions/réponses orales.

Attestation / Diplôme :

- Signature du registre de sécurité.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Nos locaux, nos prestations de conseils et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
- En intra : L'accessibilité de la formation est vu de concert avec le client.

A savoir :

- Personnalisation de la prestation.
- Au préalable de l'exercice, le client signera une autorisation d'utilisation du S.S.I par l'intervenant.

Tarif de groupe :

- Nous consulter.

Contact :

- Le secrétariat : 02.41.53.27.14.

Références :

- Les articles R 4227-39 du code du travail.
- La règle R6 A.P.S.A.D.
- Les articles ERP MS 48, MS 51 et ICPE.

